

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
8	10	10

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

Date de convocation : 15 novembre 2024

DÉLIBÉRATION : N° 27-2024

**OBJET : Travaux d'élagage des cèdres
devant l'église**

Le 22 novembre 2024

A 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé et représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Céline OUDIN

M. CLEMENÇON Christian a donné pouvoir à BOURGEOIS Coralie

SECRETAIRE - Mme DELEZAIVE Renée

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'en raison des sécheresses consécutives de 2022 et 2023, les 2 cèdres situés devant l'église sont morts sur pied.

Madame le Maire a demandé une expertise aux entreprises d'élagage. Les cèdres doivent être abattus.

Après consultation de plusieurs entreprises, les propositions sont les suivantes :

	HT	TTC	HT	TTC
	Abattage complet sans évacuation des déchets verts		Abattage complet avec évacuation des déchets verts	
SMDA			2 250 €	2 700 €
B. Commenge	1 450 €	1 740 €	2 500 €	3 000 €
Alacime	1 550 €	1 860 €	2 300 €	2 760 €
Sud élagage	1 350 €	1 620 €	1 600 €	1 920 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise Sud Elagage pour un abattage complet **avec évacuation des déchets verts** pour la somme de **1 600 € HT (1 920 € TTC)**.
- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Madame le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

